



MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITE

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
Division sida – bureau des actions de proximité
Personnes chargées du dossier : 158.2000
Jean Dhérot – Karine Com
Tél : 01 40 56 42 85 / 52 27
Fax : 01 40 56 56 20

PARIS , le

13 MARS 2000

La Secrétaire d'Etat à la santé
et à l'action sociale

à

Mesdames et messieurs
les Préfets de Régions
Directions régionales
des affaires sanitaires et sociales
(pour information)

Mesdames et messieurs
les Préfets de départements
Directions départementales
des affaires sanitaires et sociales
(pour attribution)

Objet : Orientations de la politique de réduction des risques chez les usagers de drogues pour 2000

Références :

- Circulaire n°98/72 du 4 février 1998 relative aux orientations de la politique de réduction des risques chez les usagers de drogues en 1998
- Circulaire DAGPB-MSD/BF3 n°2000/59 du 03 février 2000. Directive nationale d'orientation relative aux priorités stratégiques et à l'allocation de ressources pour 2000

Pièces jointes : 4

Des crédits ont été inscrits sur le chapitre 47-18-20 pour l'année 2000, dans le cadre du plan triennal de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances de la MILDT (2000-2002). Ils n'ont pas été notifiés et doivent faire l'objet de demandes spécifiques. Leur objectif est de soutenir les actions de réduction des risques en direction des usagers de drogues.

Ces crédits serviront :

- au renforcement des programmes existants, programmes d'échanges de seringues, boutiques ; ils sont destinés notamment aux équipes qui compte tenu du développement de leur activité et de leur amplitude de travail peuvent justifier d'un tel renforcement,
- à l'implantation de nouveaux programmes, notamment dans les zones urbaines non encore équipées, ou à la mise en place d'automates.

La présente circulaire rappelle les principes qui devront être respectés par les promoteurs des projets pour que la politique de réduction des risques conserve toute sa pertinence, continue à accueillir des usagers souvent précarisés et en rupture de lien social et puisse leur apporter des réponses adaptées à leurs attentes, à leurs besoins.

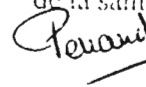
Les dossiers de projets de création ou de renforcement de lieux d'accueils de proximité et de PES, au titre des mesures nouvelles devront être transmis avant le 30 avril prochain à la Direction Générale de la Santé, Division sida, 8 avenue de Ségur à Paris (75007), accompagnés de l'avis et de l'ordre de priorité établis par le CTRI. Ces projets seront étudiés en fonction des critères que vous trouverez joints en annexe 1. Ces critères doivent vous guider dans le choix des projets que vous retiendrez.

La synthèse des rapports d'activité 1997 des PES mobiles et des boutiques (annexe 2 et 3) a été réalisée par nos services. Elle montre les évolutions qui se dégagent dans le fonctionnement, les moyens et les activités de ces structures. Je souhaite, lors de l'examen de vos demandes de mesures nouvelles, pouvoir disposer des rapports d'activité 1999 des PES et boutiques installés dans votre département. Vous trouverez à cette fin, une grille synthétique (annexe 4) que je vous demande de faire remplir par les structures, puis de valider avant de me les envoyer, accompagnés des rapports dont vous disposez, si possible avant le 15 avril.

Enfin, l'InVS s'est engagé à vous fournir les données issues du système d'information sur la distribution du matériel officinal d'injection et de la substitution (système SIAMOIS) afin que vous puissiez suivre les tendances qui se dégagent dans votre département en matière d'accès au matériel d'injection stérile dans les pharmacies et aux médicaments de substitution. Cet outil sera une aide à la décision dans la définition de vos stratégies et programmes en matière de réduction des risques. L'InVS vous adressera chaque semestre les données en cours pour votre département.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tous renseignements qui vous seraient nécessaires pour présenter vos projets (Jean Dhérot - tél : 01-40-56-41-85 ou Karine Com - tél : 01-40-56-52-27).

L'adjoint au directeur général
de la santé,



Pascal PENAUD

Critères d'examen des projets
Création et renforcement de structures de réduction des risques en direction des usagers de drogues
Année 2000

Programme d'échange de seringues ☐ Boutique ☐ Date d'ouverture :

I- Etude des besoins

II- Etude de l'environnement : zone urbaine, zone rurale

- état des lieux des structures existantes
- harmonisation et complémentarité avec les dispositifs sanitaires et sociaux existants (Hôpital, CSST, pharmaciens, ...).
- concertation préalable,
- appréciation de la faisabilité (degré de tolérance des habitants du quartier...)

III- Le projet : **Lieu d'accueil ouvert et chaleureux**
accueil sans condition des usagers dans l'état où ils se présentent

Objectifs

programmes d'échange de seringues et « boutiques »

- accessibilité aux moyens de prévention (matériel d'injection stérile, préservatifs. ...)
- information et conseil personnalisé sur les risques liés à l'injection, liés aux produits et à leurs associations
- information et conseil personnalisé sur la prévention de la transmission sexuelle.
- orientation et soutien des usagers dans les démarches de prise en charge de la dépendance.
- orientation et soutien des usagers dans les démarches d'accès aux soins (soins somatiques, dépistage, diagnostic, traitements. ...)
- accès aux droits sociaux
- actions et médiations auprès des habitants du quartier.
- travail communautaire auprès des UDIV.

Spécifiques aux « boutiques »

- lieux d'accueil ouvert et chaleureux (restauration, douche, machine à laver, soins infirmiers de première urgence).
- travail en réseau (assistantes sociales, médecins, CSST. ...)

Fonctionnement et personnel

Le bon fonctionnement de ces programmes nécessite une diversité des compétences professionnelles (éducateurs, accueillants (ex)-usagers, infirmières, assistantes sociales, médecins), reposant sur des règles de fonctionnement discutées en commun, une régulation et un soutien de l'équipe.

Le budget doit préciser :

- les charges de personnel plein temps ou mi-temps comprenant un chef de projet, des professionnels sanitaires et sociaux un ou des intervenants de proximité.
- le matériel de prévention et d'élimination des déchets, y compris les containers.
- les frais d'équipement (immobilier, mobilier, véhicule ; achat ou location)
- les frais de formation ou de régulation de l'équipe.

Modalités d'évaluation prévues

Les promoteurs doivent préciser, dès la conception des projets, les indicateurs sur lesquels ils évaluent leurs activités et projets.



13 MARS 2000

Direction Générale de la Santé
Division sida
Bureau des actions de proximité
DGS/DS2 159 - 2000

ACTIVITE DES PROGRAMMES D'ECHANGES DE SERINGUES MOBILES EN 1997

Présentation générale des PES mobiles et nombre de structures évaluées

La présente évaluation porte sur l'activité de 40 PES mobiles (27 bus et 13 équipes de rue). Ces programmes sont gérés par 30 associations. Sont indiquées ci-dessous les associations concernées par l'évaluation actuelle :

- Alsace : 1 association (MDM67)
- Aquitaine : 3 associations (MDM33 - CEID/CRF33 - Aides64)
- Auvergne : 1 association (ANAT/AIDES63)
- Centre : 2 associations (Aides 37 - — Aides 45)
- Champagne-Ardenne : 1 association (Alt10)
- Provence-Alpes-Côte-d'Azur : 5 associations (MDM06-ASUD13 - MDM 13 - ELF 13 - PRET83).
- Languedoc-Roussillon : 2 associations (Aides30 - MDM34)
- Midi-Pyrénées : 1 association (Best.Aides31)
- Nord-pas-de-Calais : 1 association (Aides39)
- Poitou-Charente : 1 association (MDM/Aides/ASUD44)
- Rhône-Alpes : 3 associations (MDM69 - Rupture69 - Bips.Aides38)
- Paris : 3 associations (MDM75 - Charonne - Aides)
- Ile-de-France (hors Paris) : 6 associations (RVH77 - Sida Parole 92 - CCFEL 93 - Effervescence93 - C3R93 - DIMAS Imagine95)

Afin de dégager des tendances qui soient analysables d'une année sur l'autre, l'étude compare l'activité enregistrée en 1997 avec celle de 1996 pour les PES déjà en place cette année-là. L'activité de l'ensemble des structures ouvertes en 1997 fait bien sûr l'objet d'une comparaison avec l'année 1996.

1. Activité des PES

Nombre de contacts

A compter de 1997, le terme « contact », adapté aux formes de relation engagées par les équipes mobiles, est privilégié au terme de « passages ».

➤ *Contacts annuels*

En 1997, le nombre total de contacts a été de 115309 soit une moyenne annuelle de 3844 contacts annuels par association (+5% par rapport à 1996). Cette donnée doit être nuancée dans la mesure où sont prises en compte les structures nouvelles. L'évolution est plus importante si l'on ne retient que les structures ayant fonctionné en 1996. Le nombre moyen de passages que celles-ci ont enregistrés en 1997, est de 4176, soit une augmentation de +14,5 % par rapport à 1996 (3648 contacts enregistrés en moyenne).

12 PES ont eu plus de 3000 passages, contre 16 en 1996 et 9 en 1995. Ces programmes sont situés dans le sud (deux à Marseille, un à Toulon), dans le sud ouest (un à Toulouse), dans le Nord et le Pas-de-Calais (chacun un programme), à Strasbourg et à Lyon (un programme chacun), à Paris (cinq programmes) et en Ile-de-France deux programmes (Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis). 6 programmes ont eu moins de 1000 contacts (6 en 1996 et 7 en 1995).

File active

La file active totale enregistrée en 1997 par les 25 structures ayant donné cette information est de 12998 personnes, soit une moyenne annuelle par PES de 520 (-14% par rapport à 1996). Si l'on considère les programmes ayant fonctionné en 1996, la file active moyenne est de 593 personnes, soit en légère diminution par rapport à 1996 dont la file active moyenne était de 607. Il est difficile, en l'état actuel des informations disponibles, d'analyser cette donnée qui se caractérise par une fluctuation relativement importante d'une année sur l'autre.

Les programmes enregistrent en moyenne dans l'année, 7 contacts pour chaque usager contre 6 contacts en 1996 et 9 en 1995

Profil des usagers

Le profil des usagers a été renseigné de manière diverse par 17 structures. La moyenne d'âge des usagers est de 28 ans, soit similaire à celle des usagers fréquentant les boutiques. Certains programmes se distinguent toutefois par un public plus jeune, dont la moyenne d'âge varie entre 20 et 25 ans.

➤ *Activités autres que la distribution-échange de seringues (activités prises en compte pour la première année)*

Les PES dispensent des soins et peuvent accompagner les usagers vers des structures sociales ou sanitaires de droit commun en fonction de leurs besoins (médecin, hôpital, administrations, ...)

7 associations ont déclaré avoir dispensé des soins infirmiers (soit une moyenne de 244 par structure en 1997). Ces soins représentent 4.6% des 5288 contacts qu'elles ont eu en moyenne.

12 associations ont signalé avoir effectué des orientations et/ou des accompagnements (en moyenne 361 par structure en 1997), soit 7.6% des 4215 contacts annuels qu'elles ont eu en moyenne.

(Eval.97.PES)

L'échange de seringues

➤ Seringues distribuées

En 1997, le nombre de seringues distribuées par 30 PES est de 1 166 778, soit une moyenne annuelle de 38893 par PES. Pour les PES déjà ouverts en 1996, la moyenne est de 41976 seringues distribuées. La distribution de seringues a augmenté en moyenne de 25,3 % par rapport à 1996. Ce chiffre est en augmentation régulière depuis 1995.

Le nombre moyen de seringues distribuées par contact est de 10,1. Il était de 9,2 en 1996 et de 10 en 1995 pour les PES déjà ouverts.

Comme en 1996, 2 associations ont distribué plus de 100 000 seringues, 10 PES en ont distribué plus de 40 000 (9 en 96, 7 en 95), 6 moins de 5 000 (contre 8 en 96 et 10 en 97).

Il convient de souligner qu'il existe une forte disparité dans l'échange de seringues entre les différentes structures, disparité qui s'atténue néanmoins en 1997.

➤ Distribution mensuelle

L'analyse mensuelle ne met pas en évidence de corrélation entre les périodes estivales et l'activité des PES (sauf pour le PES de Toulon). Certaines associations ont une activité irrégulière, sans rapport avec la période saisonnière.

➤ Seringues récupérées

Le terme de récupération peut s'entendre comme le résultat d'un échange et comme le ramassage de seringues sur un site de « shoot ». Le taux de récupération, calculé sur la base des 26 organisations ayant donné cette indication, est de 50 %, alors qu'il n'était que de 47 % en 1996 et de 46 % en 1995.

2. Fonctionnement des PES

Indicateurs moyens des PES

	1995	1996	Année 1997 (PES ouverts en 1996)	Année 1997 (tous PES)
Personnel en ETP	2,9	2,7	2,8	2,9
Budget global (millions de francs)	0,9	0,8	1,04	1,06
Taux de financement par DGS	65 %	70 %	58 %	58 %
Nombre d'heures d'ouvertures hebdomadaires	20	21	25	26
Ratio horaire	4,4	3,9	3,7	3,3
Ratio financier n°1	223 F	214 F	257 F	275 F
RF n°2	985 F	826 F	932 F	904 F

- le **ratio horaire** indique le *nombre moyen de contacts par heure de présence* du personnel du PES. Il se calcule en effectuant le rapport entre le nombre annuel de contacts et les heures de permanence (hebdomadaires, multipliées par 45).
- Le **ratio financier n°1** évalue le *coût moyen du passage d'une personne* dans le PES. C'est le budget global divisé par le nombre de passages annuels.
- Le **ratio financier n°2** évalue le *coût horaire de fonctionnement*. On divise le budget global par le nombre d'heures de permanences sur l'année.

(Eval.97.PES)

➤ Interprétations

Le surcroît de travail occasionné par l'augmentation du nombre de contacts a été accompagné de l'augmentation du nombre d'heures d'ouvertures hebdomadaires. Afin d'accompagner cette évolution, les associations déjà ouvertes en 1996 ont en moyenne bénéficié d'une croissance de leur budget de + 34 % par rapport à 1996.

Cette revalorisation financière a reposé sur une croissance de la participation de l'Etat sur le chapitre 47-18-20 (+10,5% par rapport à 1996) mais également sur un apport plus substantiel d'autres sources de financement. Bien qu'elle demeure la principale ressource de ces programmes, la subvention sur les crédits de lutte contre le VIH représente désormais 58% des apports contre 70% en 1996.

Ratios d'activité

Les ratios permettent d'appréhender l'écart entre l'activité la plus faible et l'activité la plus importante.

Les grosses structures (au moins 5 ETP) situées dans les grandes agglomérations (de plus 1 million d'habitants), se distinguent des petites et moyennes structures implantées dans les agglomérations de moins de 1 million d'habitants par le nombre moyen de contacts par heures le plus élevé. 14 PES ont reçu en moyenne 3 personnes ou plus par heure contre 10 en 1996. 16 PES ont accueilli moins de 3 personnes par heure en moyenne.

L'écart constaté en termes de nombre moyen de contacts par heure entre 1995 et 1996 s'accroît en 1997. Le nombre moyen de passages varie entre 1 et 43 contre 1 à 20 en 1995 et 1996.

11 programmes ont un coût horaire de fonctionnement supérieur à 932 francs (ils sont 17 à avoir un coût inférieur à ce montant). Comme pour le coût moyen par passage, le coût horaire de fonctionnement varie dans des proportions accrues : 1 à 19 contre 1 à 9 en 1996 et 1 à 12 en 1995.

En conclusion :

L'activité des PES mobiles a augmenté en 1997 par rapport à 1996. Les PES ont pu faire face à cet accroissement de leur activité par un renforcement des effectifs globaux du dispositif de +7% par rapport à l'année précédente (+4% si l'on prend les structures ayant fonctionné en 1996) ainsi que par une augmentation assez conséquente de leur budget permettant d'augmenter la délivrance de seringues. Il existe toutefois des disparités très importantes.

Cette augmentation a été accompagnée d'une revalorisation des ressources. Bien que la subvention au titre du chapitre 47-18-20 ait contribué à cet effort, celui-ci a été rendu possible par l'apport plus important d'autres sources de financement.

Les moyens ainsi dégagés ont permis aux PES de fonctionner plus longtemps en moyenne de façon à mieux répondre aux besoins des usagers de drogues.

Tableau des principaux indicateurs moyens des programmes d'échange de seringues

Les données entre parenthèse sont celles relatives aux structures ouvertes en 1996

	1995	1996	1997
Nombre de contacts	3980	3648	3844 (4176)
File active	437	607	520 (593)
Seringues distribuées	38166	33510	38893
Seringues/contacts	10	9.2	10.1
ETP	2.9	2.7	2.9 (2.8)
Budget global	0.9	0.8	1.05
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire.	20	21	26

(Eval.97.PES)

République Française
Paris, le

Direction Générale de la Santé
Division sida
Bureau des actions de proximité
DGS/DS2 160.2000

13 MARS 2000

ACTIVITE DES « BOUTIQUES » en 1997

Présentation générale des boutiques en activité en France

L'analyse porte sur 24 boutiques dont deux ouvertes en 1997 (Sphinx 83 et le CEID-CRF 33) gérées par 23 associations.

Les programmes ayant fait l'objet de la présente étude sont répartis sur le territoire national de la façon suivante. Les associations gestionnaires de ces programmes figurent en annexe :

- Alsace : 2 programmes (Espace indépendance (Médecins du Monde 67), Bemol (Argile 68))
- Aquitaine : 1 programme (CEID/CRF 33)
- Bretagne : 1 programme (Love Pause (ASUD/AIDES 29))
- Guadeloupe : 1 programme (ALTERS-St Vincent de Paul (971))
- Lorraine : 1 programme (Point de contact (Porte des Allemands 57)),
- Nord-Pas-De-Calais : 4 programmes (Réagir 59, Espace du Possible (Ellipse 59), ABEJ 59, Préfixe (CRID 59))
- Picardie : 2 programmes (SATO 60 La Parenthèse (Le Mail 80)),
- Provence-Alpes-Côte-d'Azur : 2 programmes (Transit (AMPT 13) Sphinx 83)
- Rhône-Alpes : 2 programmes (Pause Diabolo (Le Mas 69), Ruptures 69)
- Languedoc-Roussillon : 1 programme (Logos (Blannaves 30))
- Midi-Pyrénées : 1 programme (Intermède (Clémence Isaure 31))
- Ile-de-France (hors Paris) : 3 programmes (la Halte (le Passage 91), L'Escale (CAAT 78), Contact (Effervescence 93))
- Paris : 3 programmes (Nova Dona 75, Charonne 75 (2 locaux),

Afin de dégager des tendances qui soient analysables d'une année sur l'autre, l'étude compare l'activité enregistrée en 1997 avec celle de 1996 pour les boutiques déjà ouvertes cette année-là. L'activité de l'ensemble des structures en activité en 1997 fait l'objet d'une comparaison avec l'année 1996.

1 Activité des boutiques

Nombre de passages

En 1997, le nombre de passage dans les 21 boutiques ayant fourni cette donnée est de 137 570, soit une fréquentation moyenne de 6 551 passages par an pour chaque boutique. Il enregistre une évolution de +16% par rapport à l'année 1996 au cours de laquelle 5650 passages avaient été enregistrés en moyenne. Le nombre de passage enregistré en 1995 était de 4291 personnes.

Le nombre moyen de passages enregistré en 1997 par les structures déjà ouvertes l'année précédente est de 6263, soit + 11,2 % par rapport à 1996. L'évolution de cette donnée se poursuit donc avec cependant un ralentissement puisque les passages avaient augmenté de 1995 à 1996 de +22,6 %.

7 boutiques ont plus de 7000 passages, 6 moins de 2000.

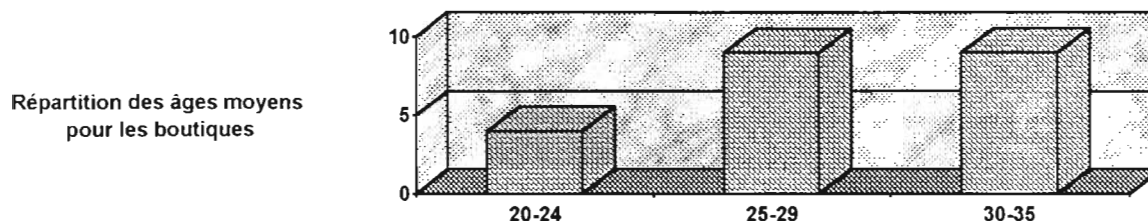
File active

En 1997, les 21 boutiques ayant donné cette information ont enregistré une file active totale de 9103 personnes. La moyenne annuelle est de 433 par boutique. La moyenne enregistrée par les boutiques déjà ouvertes en 1996 est de 513, contre 440 en 1996 et 388 en 1995.

Les usagers sont venus en moyenne 15 fois chacun dans une boutique en 1997 contre 13 fois en 1996 et 11 fois en 1995. Mais, si l'on retient les lieux d'accueil déjà ouverts en 1996, ils sont venus 12 fois en 1997 soit un peu moins qu'en 1996.

Compte tenu du faible nombre de données sociales concernant les usagers, il est actuellement difficile de dresser un portrait du public accueilli.

La moyenne d'âge dans le dispositif est de 28 ans. Certains lieux d'accueil reçoivent un public relativement jeune, l'âge moyen se situant autour de 25 ans.



Echange de seringues

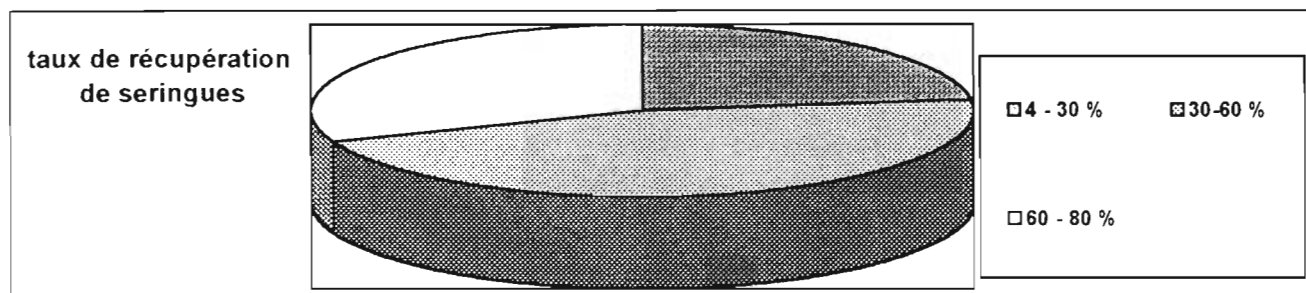
La plupart des boutiques font de la distribution de seringues. Les formes que peut prendre cette activité sont variées : mise à disposition de seringues, distribution de jetons ou de bons à échanger en pharmacie.

Le nombre total de seringues **distribuées** en 1997 est de 191 893 ; soit une moyenne annuelle de 10 084 seringues par boutique. Cette moyenne est, pour les boutiques déjà ouvertes en 1996, de 11 156 soit une diminution de 11% par rapport à 1996. La diminution du nombre de seringues, déjà constatée entre 1996 et 1995 (en 1996, la moyenne était de 11 864 et en 1995 de 12 588, soit une diminution de 6%) se poursuit. Elle pourrait manifester le moindre intérêt des personnes se rendant dans ces structures pour l'échange de seringues, soit parce qu'elles se fournissent en matériel d'injection auprès d'autres circuits soit compte tenu des nouveaux modes de consommation.

Les boutiques ont distribué en moyenne 1,5 seringues par passage (1,8 par passage si l'on retient les structures déjà ouvertes en 1996). Ce taux est en baisse continue puisqu'il était de 2,1 en 96 et de 3 en 95.

4 boutiques (Paris, Lille, Toulouse et Mulhouse) ont distribué plus de 20000 seringues .

Le taux moyen de récupération est de 47% pour les 13 associations ayant fourni cette donnée. Le dispositif de récupération mis en place se caractérise par des résultats variés selon les structures puisque le taux pour certaines boutiques est de 80%. Il convient néanmoins de souligner qu'il se situe pour la quasi majorité de ces structures entre 30 et 60%. 25% des boutiques ont un taux situé entre 4 et 30%. Les 25% autres ont un taux de 60-80%.



Prestations sanitaires et sociales :

Des prestations médicales, sociales et/ou juridiques sont proposées. Peu d'informations sont disponibles sur ces prestations, leur contenu, leur coût, le profil des personnes qui en bénéficient.

18 boutiques déclarent prodiguer des soins ou effectuer des consultations d'ordre médical ou paramédical. 815 actes ont été effectués par an en moyenne dans ces boutiques. Ils ont concerné 11 % des passages. 6 boutiques ont réalisé moins de 365 actes par an. 5 en ont réalisé plus de 1 000 par an.

12 boutiques déclarent avoir proposé des consultations sociales. Cette activité représente en moyenne 411 consultations par an et par boutique et ont concerné 4 % des passages.

5 structures déclarent avoir donné des consultations juridiques. Leur activité est de 97 consultations annuelles en moyenne qui ont concerné 1 % des passages.

2. Fonctionnement des boutiques

Indicateurs moyens des boutiques

	1995	1996	Année 1997 boutiques ouvertes en 96	Année 1997 ensemble des boutiques
Personnel en ETP	3,7	3,4	4,1	3,9
Budget global (million de francs)	1,1	1,2	1,3	1,2
Taux de financement par DGS	76 %	82 %	72 %	73 %
Nombre d'heures d'ouvertures hebdomadaires	30	29	26	27
Ratio horaire	3,2	4,3	5,4	5,4
Ratio financier n°1	256 F	215 F	212 F	177 F
Ratio financier n°2	814 F	924 F	1135 F	959

- le **ratio horaire** indique le *nombre moyen de passages par heure de présence* du personnel de la boutique. Il se calcule en effectuant le rapport du nombre annuel de passages par les permanences horaires (hebdomadaires, multipliées par 45, par convention).
- Le **ratio financier n°1** évalue le *coût moyen du passage d'une personne* pour la boutique. C'est le budget global divisé par le nombre de passages annuel.
- Le **ratio financier n°2** évalue le *coût horaire de fonctionnement*. On divise le budget global par les permanences horaires annuelles.

En 1997, les boutiques déjà ouvertes en 1996 ont bénéficié d'un budget global moyen de 1,3 MF contre 1,2 MF en 1996 et 1,1 MF en 1995. L'augmentation de +8% des moyens financiers a permis de stabiliser le coût moyen du passage d'une personne dans une boutique (ratio financier n°1), qui est de 212 francs contre 215 francs en 1996 (-1%).

La subvention de l'Etat imputée sur le 47-18-20 est la principale source de financement de ces structures puisqu'elle représente en 1997 72% des ressources. Toutefois, elle enregistre une diminution par rapport aux années précédentes. Ainsi, la subvention moyenne est de 959.000 francs contre 992.000 francs en 1996 soit une baisse de -3%. Cette diminution est compensée par une augmentation importante des autres sources de financement (+66%) qui ne constituent toutefois que 28% des ressources (18% en 1996 et 24% en 1995).

Les ratios d'activité

Les ratios utilisés permettent d'appréhender l'écart entre l'activité la plus faible et l'activité la plus importante.

Sept boutiques ont enregistré un nombre moyen de passages par heure d'ouverture supérieur à la moyenne (5,4). Elles sont implantées dans les zones géographiques suivantes : Gard, Tarn-et-Garonne (Toulouse), Lyon (les deux boutiques), Paris et Guadeloupe. Quatre structures connaissent une activité particulièrement importante (passages supérieurs à 10 personnes par jour en moyenne) : Clémence Isaure à Toulouse, Pause-Diablo à Lyon, Charonne à Paris et Les Abîmes en Guadeloupe. Les 14 autres lieux d'accueil (hormis ceux ouverts en 1997) ont une activité inférieure à la moyenne.

La tendance à l'homogénéisation en terme de nombre de passages moyen par heure de présence, constatée entre 1995 et 1996, ne se poursuit pas en 1997. En effet, les écarts entre les boutiques fonctionnant déjà en 1996 sont compris entre 1 et 20 alors qu'ils étaient situés entre 1 et 13 en 1996.

9 lieux d'accueil ont un coût moyen de passage par personne supérieur à 212 francs alors qu'ils sont 11 à avoir un coût inférieur à ce coût. L'écart du coût par passage se situe entre 1 et 11 contre 1 et 7 en 1996 alors qu'il était entre 1 et 4 en 1995.

9 boutiques contre 11 ont un coût horaire de fonctionnement supérieur à 1 135 francs.

En conclusion

L'activité des boutiques a augmenté par rapport aux deux années précédentes en enregistrant un nombre de passages plus important. Les associations gestionnaires ont pu faire face à cette évolution en bénéficiant de moyens supplémentaires qui ont permis un renforcement des effectifs en ETP (3,9 en 1997 contre 3,4 en 1996). La subvention au titre du chapitre 47-18-20 n'a en revanche pas contribué à ce renforcement des moyens. Au contraire elle a en moyenne diminué de - 3% par rapport à 1996 pour les boutiques déjà implantées cette année-là. En fait, ces lieux d'accueil ont disposé d'un apport plus important d'autres ressources qu'il ne nous est pas actuellement possible d'identifier (autres ressources de l'Etat, subvention de grandes associations, de collectivités locales...).

L'accessibilité des boutiques a paradoxalement évolué en sens inverse de l'activité dans la mesure où le nombre moyen d'heures d'ouverture hebdomadaire a diminué, poursuivant ainsi une évolution amorcée en 1995. Nous ne disposons pas d'informations permettant d'expliquer ce phénomène (s'agit-il d'une adaptation du fonctionnement aux besoins des usagers de drogues ? ou d'une réponse à l'usure des équipes ?).

Tableau des principaux indicateurs moyens des boutiques

Les données entre parenthèse sont celles relatives aux structures ouvertes en 1996

	1995	1996	1997
Nombre de passages	4291	5650	6551 (6263)
File active	388	440	433 (513)
Seringues distribuées	12588	11864	10084 (11156)
Seringues/passages	2.9	2.1	1.5 (1.8)
ETP	3.7	3.4	3.9 (4.1)
Budget global	1.1	1.2	1.2 (1.3)
Nombre d'heures d'ouvertures hebdo.	30	29	27 (26)

Analyse de l'activité des programmes de réduction des risques en direction des usagers de drogues
Année 1999

Programme d'échange de seringues fixe ☐ Programme d'échange de seringues mobile ☐ Boutique ☐

Nom		Date d'ouverture :
Association gestionnaire		

I- Budget

Budget	1999 (réalisé)	2000 (prévisionnel)
Budget global de l'association gestionnaire		
Budget global du programme		
Subvention DGS/DS (chapitre 47/18-20)		

II- Locaux

Surface : Machine à laver ☐ Salle de bains ☐ Cuisine ☐ Restauration ☐
 Salle de repos ☐ Autre ☐ (préciser)

III- Equipe

Equipe	Nombre (équivalent ETP)
Personnel salarié :	
Profils (éducateurs, médecins, infirmières, (ex)-UDIV...)	
.....	
.....	
.....	
Total (équivalent ETP)	
Personnel bénévole Non ☐ Oui ☐	
Profils (éducateurs, médecins, infirmières, (ex)-UDIV...)	
.....	
.....	
.....	
Total (équivalent ETP)	

Activités spécifiques à l'équipe (nombre d'heures hebdomadaires)			
Formation	Régulation de l'équipe	Autres (préciser)	Total heures/hebdomadaire

IV- Fonctionnement de la structure et activités

Heures et jours d'ouverture de la structure							
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Total hebdomadaire

Population accueillie à la structure en 1999 (par tranche d'âge)	File active			Nombre de passages		
	- 25 ans	+ 25 ans	Total	- 25 ans	+ 25 ans	Total
Population globale						
Nombre de femmes						
Nombre d'hommes						
Des jeunes de 16/18 ans fréquentent-ils votre structure Non ☐ Oui ☐ Si oui, combien par an ?						

Echange de seringues			
	Seringues 1cc	Seringues 2cc ou autres	Kits. Kaps
Dans la structure			
Dans la rue			
Retour de seringues (%)			

Activités - hors heures d'ouverture (nombre d'heures hebdomadaires)			
Travail de rue en direction des UD (préciser les lieux)	Accompagnement	Travail de médiation en direction des riverains (réunions, ...)	Total hebdomadaire

Nombre de personnes ayant bénéficié de :				
Soins infirmiers au sein de la structure				
Accueils médicaux au sein de la structure				
Entretiens sociaux au sein de la structure				
Accompagnement pour soins	Hôpital	CSST	CDAG	Autre (préciser)
Accompagnement pour démarche sociale	Logement	Juridique	Administratif	Autre (préciser)

Votre structure propose-t-elle des services spécifiques ?

Non ☐ Oui ☐ Si oui, lesquels (ex : accueil femmes, ...) ?

.....

.....

.....

.....

.....

V-Consommations

Consommations - Dans la mesure du possible, préciser les produits consommés parmi la population accueillie						
	Opiacés	Cocaïne	Ecstasy	LSD	Psychotropes	Substitution
Femmes						
Hommes						